

DECISION N° 2025-05

OBJET : Marché MC25B - Acquisition de stores pour le Château de MONTE CRISTO - Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L2121-1 et R2122-2 ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 24 juin 2024, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

CONSIDERANT l'absence de volets au dernier étage du château de Monte-Cristo ;

CONSIDERANT la nécessité de protéger les livres de la bibliothèque comme les œuvres présentées dans la salle d'exposition ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une protection sur mesure adaptée aux fenêtres du monument dans un tissus esthétique opacifiant non feu ;

CONSIDERANT que la procédure MC25B est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2121-1 et R2122-2 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT la proposition économiquement avantageuse de la société ATELIER DE MONTVAL ;

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la réalisation de la prestation de création de stores sur mesure à la société ATELIER de MONTVAL sise 5 rue de Montval 78160 Marly le roi – Siret n° 950 950 626 000 16 pour un montant total de 5 540 euros HT soit 6 648 euros TTC.

ARTICLE 2 : De signer le devis afférent n°D017.

Fait à Marly-le-Roi, le **14 MAI 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **14 MAI 2025**



Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal